

Bourse Photographe

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 16 juin 2024 à 23h59

Présentation du dispositif

La Fondation Jean-Luc Lagardère récompense un ou une jeune photographe professionnel(le) par l'attribution d'une bourse.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le candidat doit être un ou une jeune photographe professionnel(le) désireux(se) d'effectuer en France ou à l'étranger, une production photographique à caractère documentaire, dans le domaine social, économique, politique ou culturel.

— Critères d'éligibilité

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- avoir au 31 décembre 2024, 35 ans maximum,
- exercer la profession de photographe comme activité principale,
- être francophone : le candidat ne doit pas nécessairement avoir la nationalité d'un pays francophone mais doit être en mesure de présenter son projet en français, à l'écrit (et à l'oral, s'il est sélectionné pour passer devant le jury),
- avoir déjà réalisé et publié au moins 2 projets documentaires dans des titres de la presse (papier et/ou web), dans un livre ou un catalogue d'exposition. Ces publications doivent comporter plusieurs photographies représentatives de chacun des projets pour que l'auteur puisse se porter candidat.

Si le candidat a déjà soumis dans le passé un dossier à la bourse Photographe, il est recommandé de présenter un autre projet que celui envoyé antérieurement. Si toutefois le candidat souhaite soumettre le même projet, celui-ci devra avoir évolué de manière significative et le dossier comporter de nouveaux éléments.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la bourse Photographe est de 10 000 €.

La bourse sera décernée à un ou une photographe désigné(e) nominativement et non à un groupe.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour le dépôt en ligne du dossier de candidature, les candidats devront tout d'abord compléter en ligne [un formulaire de candidature](#) et signaler leur pleine et entière connaissance et acceptation du règlement, puis fournir les éléments suivants rédigés en français, sous forme d'un fichier informatique unique à joindre, de préférence au format PDF.

— Éléments à prévoir

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

Présentation du ou des candidat(s) :

- lettre de motivation,
- curriculum vitæ,
- mentionner le lien du site web si existant.

Présentation du projet de reportage photographique :

- descriptif du projet documentaire (cinq pages maximum) détaillant le sujet, l'angle choisi et l'intention de l'auteur,
- éléments de pré-enquête et d'organisation du travail (indiquer également le calendrier de réalisation du travail documentaire),
- budget prévisionnel du projet photographique financé par la bourse en cas d'obtention.

Photographie : une sélection de photographies : travaux de référence et/ou amorce du sujet présenté (si celui-ci est déjà engagé).

Précédents travaux :

- fournir la preuve de publication (lien, capture d'écran du reportage ou pdf) d'au moins 2 travaux photographiques documentaires, publiés dans des titres de la presse (papier et/ou web) et/ou édités dans un livre et/ou dans un catalogue d'exposition. Si le Candidat fournit un lien vers un article, celui-ci ne doit pas nécessiter d'être abonné au média. Les publications doivent comporter plusieurs photographies représentatives de chacun des projets pour que l'auteur puisse se porter candidat.

Autres pièces administratives obligatoires :

- fiche de participation signée,
- charte du Lauréat signée,

- photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Jeune

Organisme

FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

- Immeuble Monceau
42, rue Washington
75408 PARIS Cedex 08
Téléphone : 01 40 69 16 82
E-mail : fondjll@lagardere.fr
Web : www.fondation-jeanluclagardere.com